



## Loi Macron

### À Saint-Germain-en-Laye, zone touristique, les commerces pourront ouvrir le dimanche

Depuis la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » du 6 août 2015, la Ville de Saint-Germain-en-Laye est classée en **zone touristique**. Ce classement autorise l'**ouverture dominicale des commerces non alimentaires tout au long de l'année sans autorisation préalable de l'autorité territoriale**.



Les commerces de détail alimentaires (supermarchés, commerces de bouche...) ayant des salariés, ne bénéficient pas pour leur part de ces dispositions et doivent fermer le dimanche après 13 heures. Toutefois **la loi « Macron » prévoit que le Maire peut autoriser les commerces de détail alimentaire à ouvrir de façon ponctuelle le dimanche après-midi dans la limite de douze dimanches par an**.

Pour que cette nouvelle possibilité offerte aux commerçants saint-germanoïses et à leurs clients puisse prendre effet dès 2016, l'autorité territoriale devait théoriquement décider du nombre de dimanches et fixer leurs dates avant le 31 décembre 2015. Toutefois, compte tenu de la justesse du calendrier en 2015 depuis la promulgation de la loi, **une tolérance permettra au conseil municipal de statuer sur les détails début 2016** à condition qu'ait été prise une orientation avant le 31 décembre.



**Le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye a donc délibéré le 14 décembre 2015 en faveur d'une ouverture possible desdits commerces alimentaires les dimanches après-midi dans la limite de 12 dates annuelles**, à définir en 2016 après consultation de l'intercommunalité et **en concertation avec les commerçants**, les représentants des organisations syndicales, les chambres consulaires (comme précisé par la loi article L3132-21).

Le conseil municipal sera consulté à nouveau sur les dates arrêtées.

15/12  
2015



#### CONTACTS

##### Attachée de presse

Marie JOSQUIN-ADELINÉ  
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr  
01 30 87 20 81

##### Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE  
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr  
01 30 87 20 83